

La traduction littérale est le seul garant de la reproduction totale des données du Texte islamique

Les Textes islamiques arabes ont la particularité d'être construits dans une langue, l'arabe, qui, en plus des particularismes linguistiques dont elle jouit sur les deux paradigmes de forme et de fond (ces particularismes approfondissent les dissemblances entre l'arabe et le français), sont, ces textes, d'une richesse religieuse que seule la traduction littérale basée sur la reproduction des sens en contexte (traduction littérale contextuelle), peut en rendre compte. C'est pourquoi, d'ailleurs, les traductions par équivalences, auxquelles se donnent beaucoup de traducteurs, laissent apparaître d'énormes écarts avec le Texte source. Ces écarts touchent aux différents secteurs de la langue, dont la sémantique, la syntaxe, les temps verbaux, la morphosyntaxe, le lexique, la grammaire, etc. Autrement, ils « trahissent » le fond et la forme du texte. Une sorte de dénaturation textuelle.

L'expérience appuyée par l'empirisme dans ce que l'on trouve dans les Textes traduits, affirme qu'autant les lacunes linguistiques du traducteur sont sévères, autant il penche par nécessité vers la traduction par équivalences, ou ce qui est appelé dans le jargon des traducteurs islamiques « traduction du sens ».

La traduction littérale, fondée sur la reconstitution des sens contextuels, témoigne de ce fait des compétences linguistiques et religieuses du traducteur. La traduction littérale que nous prônons pour les Textes islamiques, doit bien évidemment respecter les normes d'écriture de la langue française. Sachant bien qu'il s'agit d'une réécriture (c'est une traduction), ne pas transgresser l'usage syntaxique de la langue française est une condition de prime abord, car elle garantit la compréhensibilité du Texte. Son acceptabilité par le lecteur francophone moyen sera ainsi viable. La stabilité du système syntaxique français sous-tend de ce point de vue la stabilité du texte traduit littéralement. Une fois les contraintes syntaxiques seront dépassées, la traduction littérale remplacera toute autre approche de traduction. La syntaxe française étant en fait le plus grand obstacle que rencontre le traducteur islamique qui exerce dans la traduction littérale. C'est d'ailleurs pour cette raison que certains optent pour la traduction par équivalence.

Or, la traduction par équivalences appliquée aux Textes islamiques, est une modification du Texte qui ne dit pas son nom. Cela est dû au fait que les changements opérés sur le Texte se font aux différents plans de la langue : syntaxe, sémantique, lexique, rhétorique, grammaire...

Aboû Fahima.

Publié par : <https://scienceetpratique.com/11864-2/>